



ASSOCIATION
ENFANCE
ET JEUNESSE



AFREJ

Règlement intérieur

« Séjours »

Date de mise en application : 1^{er} septembre 2021 / Mise à jour : Le 22 Mars 2023

Association Familles Rurales Enfance et Jeunesse

1 rue de la Liberté
01000 BOURG-EN-BRESSE

Tél : 06.74.81.21.54

@ : afrej.coordination@gmail.com

SOMMAIRE

1. ACCES AU SEJOUR	P. 3
- Conditions d'accès	P. 3
- Constitution du dossier d'inscription	P. 3
- Modalités d'inscription	P. 3
- Annulation	P. 4
- Facturation & paiement	P. 4
2. PROPOSITION DE SEJOUR	P. 4
- Période d'ouverture	P. 4
- Horaires	P. 4
- Lieux	P. 4
- Tarifs	P. 5
3. DEROULEMENT DU SEJOUR	P. 5
- Arrivée et départ de l'enfant	P. 5
- Règles de vie en séjour	P. 5
- Journée Type	P. 7
- Maladie	P. 7
- Modalités d'interventions en cas d'accident	P. 7
4. COMMUNICATION	P. 8
- Communication en amont du séjour	P. 8
- Communication durant le séjour	P. 9
5. SANCTIONS	P. 9
6. MOYENS	P. 9
- L'équipe d'animation	P. 9
7. ANNEXES	P. 10
- Fiche Séjour	P. 10



Le présent règlement intérieur définit les modalités pratiques de fonctionnement des séjours organisés par l'Association Familles Rurales Enfance et Jeunesse, en cohérence avec le projet éducatif de l'association et le projet pédagogique de l'équipe d'animation.

1. ACCES AU SEJOUR

• **Conditions d'accès**

Les séjours sont ouverts aux enfants de 6 à 15 ans.

Le nombre de places est limité à 24 par séjour.

Ces conditions sont réétudiées pour chaque séjour en fonction du public et du nombre d'enfants (Cf. Annexe « Fiche Séjour » P.10).

Pour être admis aux séjours, les enfants doivent être propres et scolarisés en maternelle, élémentaire ou secondaire (selon les conditions définies pour chaque séjour). Il est ouvert aux enfants qui fréquentent les différents accueils de loisirs de l'association, ainsi qu'aux enfants extérieurs selon les places disponibles.

Un enfant en situation d'handicap peut être accueilli autour d'un projet personnalisé, projet qui sera travaillé en concertation avec les parents et les professionnels qui suivent l'enfant dans son quotidien afin que l'accueil en séjour soit une réussite.

Une carte d'adhésion obligatoire est demandée par famille et par année civile. Le prix pour l'année scolaire 2022/2023 est de 25 €. Elle permet de bénéficier de l'adhésion à l'association Familles Rurales, gestionnaire de la structure, et de l'assurance responsabilité civile collective de la Fédération. Elle est valable pour toutes les structures gérées par Familles Rurales, y compris pour les séjours.

Si cette somme a déjà été réglée sur une autre structure de l'association, elle ne sera pas facturée pour le séjour.

• **Constitution du dossier d'inscription**

Un enfant ne peut être admis dans la structure qu'après constitution d'un dossier d'inscription complet. Ce dossier comprend :

- Une fiche de renseignements signée par les deux parents ;
- Une fiche sanitaire (recto-verso) signée par les deux parents ;
- Les photocopies des vaccinations du carnet de santé ;
- Une photo récente de l'enfant ;
- L'autorisation photos et vidéos ;
- Le coupon du règlement intérieur signé par les deux parents ;
- L'attestation de la CAF avec votre quotient familial ou le dernier avis d'imposition, ainsi que les trois dernières fiches de paies pour bénéficier du quotient familial ;

Toute modification (changement d'adresse, de numéro de téléphone, de situation familiale, etc...) doit être signalée dans les plus brefs délais, pour que les parents soient joignables à tous moments.

• **Modalités d'inscription**

Afin d'assurer une bonne gestion du séjour et en fonction de l'hébergement et des périodes proposées, le nombre de places ouvertes est limité et définie en annexe.

Les inscriptions se font par téléphone ou par mail. Les enfants ne seront acceptés au séjour que dans la limite des places disponibles.

- **Annulation**

Seule l'annulation pour cause de maladie, et sur présentation d'un certificat médical sera prise en compte et donc remboursée aux familles. L'inscription est donc définitive au rendu des dossiers et doit être immédiatement accompagnée du règlement.

L'AFREJ se réserve le droit d'annuler un séjour en cas de force majeure. Dans ce cas, les familles seront intégralement remboursées (en cas de paiement ou acompte).

Les enfants inscrits au séjour annulé pourront être prioritaire sur un prochain séjour.

- **Facturation et paiement**

Pour chaque séjour, une facture est établie et transmise à la famille.

Le règlement est fait en amont du séjour, au moment de l'inscription et fait office d'inscription définitive. En cas de difficulté de règlement ou de souci de facturation, merci de vous adresser à la direction.

Moyens de paiement acceptés :

- Virement bancaire
- Espèces
- Chèque bancaire
- Chèque ANCV
- Chèque CESU (*enfants de - de 6 ans*)

2. PROPOSITIONS DE SEJOURS

- **Périodes d'ouverture**

Un séjour est proposé sur chaque période de vacances. Il a lieu sur plusieurs jours consécutifs, définis en annexe.

Un séjour aux vacances d'hiver

Un séjour aux vacances de printemps

Un séjour en juillet

Un séjour aux vacances d'automne

Un séjour sur les vacances de fin d'année

- **Horaires**

Les horaires de départ et d'arrivée sont définis pour chaque séjour tout comme le point de rendez-vous pour les familles.

Toutes ces informations sont transmises amont lors des journées de permanences d'inscription ou lors de la réunion d'informations avant le départ.

- **Lieux**

Chaque séjour se déroule dans un lieu spécifique défini par l'équipe d'animation et le coordinateur de l'association & Responsable des séjours. Tous les lieux d'hébergement sont agréés par Jeunesse et Sport (SDJES) avec un agrément PMI si des enfants de moins de 6 ans sont accueillis sur le séjour.

- **Tarifs**

Nous proposons six tarifications différentes en lien avec le quotient familial de chaque famille afin de rendre le séjour accessible à tous.

Catégorie	Quotient
A	0 à 670
B	671 à 820
C	821 à 940
D	941 à 1500
E	1501 à 2000
F	2001 et plus

Le QF se calcule de la manière suivante :

$(1/12^{\text{ème}}$ des revenus annuels N-2 du foyer + Allocations Mensuelles) / Nombre de parts du foyer.

Chaque séjour a un coût défini tenant compte du prix de l'hébergement, du transport, des activités, du matériel, et des salaires des animateurs. Le prix comprend toute la globalité du séjour, seul l'adhésion de 25 € est à ajouter si la famille n'est pas encore adhérente à l'association.

Pour pouvoir bénéficier des tarifs calculés selon le quotient familial, vous devez fournir une attestation CAF ou votre dernier avis d'imposition.

En cas de non présentation de ces documents, le tarif maximum (correspondant au quotient familial F) sera appliqué.

Une aide CAF est attribuée en fonction du quotient familial. Le montant s'élève à 5€ par jour pour les familles classées en catégorie 1. Les autres catégories ne bénéficient pas de cette aide.

3. DEROULEMENT DU SEJOUR

- **Arrivée & départ de l'enfant**

Au démarrage du séjour, l'association est responsable de votre enfant dès qu'il est sous la responsabilité d'un membre de l'équipe. Il doit donc être déposé et confié à un animateur, quel que soit son âge par une personne majeure responsable de ce dernier.

Seuls les parents ou les personnes majeures inscrites sur la fiche d'inscription sont autorisés à récupérer un enfant. Les animateurs sont autorisés à laisser partir un enfant avec une autre personne sous réserve d'avoir une autorisation écrite de la part des parents.

Nous nous réservons le droit de demander une pièce d'identité à toute personne venant récupérer un enfant et ce, afin de vérifier l'identité de la personne.

- **Règles de vie en séjour**

Comme dans tout lieu, des règles non-négociables régissent la vie du séjour :

- Avoir vis-à-vis du personnel une attitude respectueuse : cette règle concerne aussi les parents lorsqu'ils sont en présence de l'équipe d'animation.
- S'interdire toute attitude, geste ou parole qui porterait atteinte au personnel, aux enfants fréquentant le séjour ou à leur famille.

- Respecter le matériel et les locaux.
- Marquer les vêtements au nom de l'enfant : en cas de perte, en aucun cas l'association ne pourra être tenue pour responsable.
- Ne pas laisser venir les enfants avec bijoux, jouets (autre que doudou pour les plus petits), téléphone portable, jeux électroniques ou tout autre gadget : tout objet pris sera confisqué et rendu à la fin du séjour.
- Ne pas apporter d'objets dangereux.

Des règles négociables seront établies avec les enfants et pourront évoluer tout au long du séjour. (Animations, vie quotidienne...).

L'équipe d'animation s'attache à faire en sorte de faire respecter ces règles aux enfants. Il est important que nous puissions compter sur les parents pour tenir le même discours que l'équipe concernant nos règles du « Vivre ensemble ».

Les règles de vie « VIVRE ENSEMBLE » seront établies avec les enfants afin que chacun puisse s'engager à les respecter mais que chacun puisse également avoir œuvré et contribué à la mise en place de ces dernières.



- **Une journée type en séjour**

08h30 - 09h30 : Réveil échelonné et petit déjeuner

Une fois levés et habillés, les enfants descendent au réfectoire prendre un copieux petit déjeuner. On fait le plein d'énergie pour la journée sous le bon air matinal.

09h30 – 10h00 : Vie quotidienne

Les enfants remontent dans les dortoirs pour leur toilette et ranger leur lieu de vie.

10h00 – 12h00 : Temps d'animation

Les enfants se retrouvent pour profiter et participer à l'activité qu'ils souhaitent faire et selon le programme prévu pour la durée du séjour.

S'il s'agit d'un séjour à thème, les enfants profiteront intégralement des activités proposées à l'inscription.

12h00 – 12h30 : Temps libre et récréatif

Les enfants sont en temps libre. C'est le moment d'échanger, de partager, de discuter avec les copains, les copines. Un jeu de société, un livre, une petite activité ou une autre occupation, il y en a pour tous. Avant le repas, un grand rassemblement pour des chansons, la présentation des activités de l'après-midi.

12h30 – 13h30 : Repas

Un temps de la vie quotidienne qui se déroule dans un esprit familial et convivial.

13h30 – 14h45 : Temps calme

Les enfants sont dans les dortoirs, dans leur groupe de vie. C'est le moment de se reposer, de discuter, de faire la sieste pour les plus jeunes. Une partie de cartes, un bracelet, une bd, un livre. On écrit une lettre, une carte postale, on raconte ses vacances à sa famille, ses amis. Puis c'est le moment de se préparer pour l'après-midi...

14h45 – 17h30 : Temps d'animation

Activités de l'après midi - Un goûter est proposé en cours d'activité pour redonner force à vos enfants.

17h30 – 19h30 : Vie quotidienne

Retour au centre, douches et temps libre.

Au retour sur le centre, les enfants prennent leur douche dans des cabines individualisées, font leur toilette puis profitent d'un second temps libre avant le repas du soir. On se prépare pour la veillée.

19h30 – 20h30 : Repas

Même principe que sur le temps du midi, ce temps reste un temps collectif à vivre dans la joie et la bonne humeur.

20h30 – 22h30 : Veillées et couché échelonné avec heure fixe

Tous les soirs, une veillée sera proposée pour vos enfants.

À la fin de la veillée (ou pendant s'il le souhaite et en ressent le besoin), les enfants remontent au dortoir, font leur toilette et vont se coucher dans leur lieu de vie. Un petit moment pour lire, écrire puis chacun s'endort afin d'être en forme pour la nouvelle aventure qui les attend le lendemain.

Les horaires annoncés sont bien évidemment flexibles et modulables en fonction de l'évolution du séjour et de la fatigue des enfants.

- **Maladies**

Si lors du séjour, un enfant est fiévreux ou souffrant, l'équipe prend aussitôt contact avec un médecin qui sera en charge d'examiner l'enfant et de lui procurer les soins nécessaires.

L'équipe d'animation ne peut accueillir sur un séjour un enfant présentant une affection contagieuse en cours d'évolution (rougeole, rubéole, oreillons, etc...).

L'équipe n'est pas habilitée à délivrer des médicaments aux enfants, sauf sur ordre d'un médecin, avec une ordonnance à l'appui. Sans cela, aucun médicament sera administré à un enfant.

Si pour un enfant souffrant d'une affection chronique, d'allergies, d'handicap, etc... un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) est mis en place à l'école, il peut être appliqué lors d'un séjour.

- **Modalités d'intervention en cas d'accident**

Un enfant victime d'un accident reçoit les premiers soins par l'équipe d'animation et les secours appelés sur place. En cas de nécessité, il est conduit par les services de secours au centre hospitalier le plus proche.

Dans ce cas, les parents sont immédiatement prévenus par la direction. Si une intervention chirurgicale en urgence est nécessaire, les parents prévenus par téléphone se rendent sur les lieux et prennent en charge leur enfant.

Si toutefois les parents sont injoignables, la direction est autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires. Ensuite, une déclaration est établie et adressée à l'assureur : en adhérant à l'association Familles Rurales, une adhésion responsabilité civile collective et individuelle accident est comprise.

4. COMMUNICATION

- **Communication en amont du séjour**

La communication se fait principalement par mail ou par téléphone.

Une réunion d'informations sera proposée avant chaque séjour afin de répondre à toutes interrogations des familles.

Un site internet de l'association est disponible à l'adresse suivante :

<https://afrejcoordination.wixsite.com/monsite>

Il vous permettra de suivre toute l'actualité de l'association, les prochains séjours organisés et toutes les actions menées par nos différentes structures.

Une page Facebook « AFREJ » est également ouverte où vous retrouverez toute notre actualité (projets, informations du moment...)

Une plaquette d'information a été créée afin de communiquer sur les séjours à venir et pour l'année civile en cours. Ce document est disponible sur nos sites mais également sur nos accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires.

Il sera également à disposition et diffusé par les mairies et/ou écoles des villes/Villages concernés.

Avant chaque séjour, une brochure « Guide » sera adressée à chaque famille dont l'enfant est inscrit sur le séjour en question afin d'avoir toutes les informations pratiques au bon déroulement de la semaine (Trousseau, Journée type en séjour, Activités, contacts...).

- **Communication durant les séjours**

Un groupe WhatsApp sera créé et proposé aux familles pour chaque séjour, Vous retrouverez sur ce groupe des photos de la journée ainsi qu'un petit bilan journalier de vos enfants. Nous demandons aux familles de garder à titre personnel les photos qui seront envoyées sur le groupe et en aucun cas, de les publier sur les réseaux sociaux ou sur Internet.

Pour éviter les coups de cafard des enfants, nous ne souhaitons pas que vous appeliez votre enfant durant le séjour. Toutefois, si l'enfant ressent le besoin de vous appeler, nous lui laisserons bien évidemment la possibilité de le faire. En cas d'urgence, vous pouvez nous joindre au 06.74.81.21.54. N'hésitez pas à laisser un message en cas d'absence car nous risquons d'être bien occupés !

5. SANCTIONS

Diverses sanctions à l'encontre des enfants sont envisageables. Elles restent à l'appréciation de l'équipe et peuvent aller de l'avertissement à l'exclusion temporaire voire définitive.

Des sanctions sont également envisageables à l'égard des parents qui ne respecteraient pas leurs obligations (en ne payant pas les prestations dues, en ne respectant pas les horaires, en ne soutenant pas l'équipe sur le règlement enfant, etc...).

Ils exposeraient alors leur enfant à une exclusion des séjours.

6. MOYENS

• L'équipe d'animation

Chaque séjour est organisé par :

- Un Directeur de Séjour. (BPJEPS / BAFA / SST ou PSC1)
- Des Animateurs Séjour en fonction du nombre d'enfants accueillis (BAFA et/ou en cours de formation...)

Dénomination des diplômes précités :

DEES : Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé

BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

SST : Sauveteur Secouriste du Travail

PSC1 : Prévention et Secours Civique de niveau 1

BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Toute l'équipe d'animation travaille pour vous apporter un service de qualité et nous avons besoin de votre sérieux pour mener à bien cette aventure collective.

De plus, visant toujours des pistes et axes d'amélioration, nous sommes à votre disposition/écoute pour entendre tous conseils, remarques, suggestions constructifs qui permettraient l'amélioration du service proposé.

FAMILLES RURALES
ENFANCE ET JEUNESSE
1 rue de la Liberté
01000 BOURG EN BRESSE



L. Leveau

FICHE SEJOUR

Intitulé : Séjour de Printemps

Dates : Du 17 au 21 Avril 2023

Public : Enfants de 6 à 12 ans

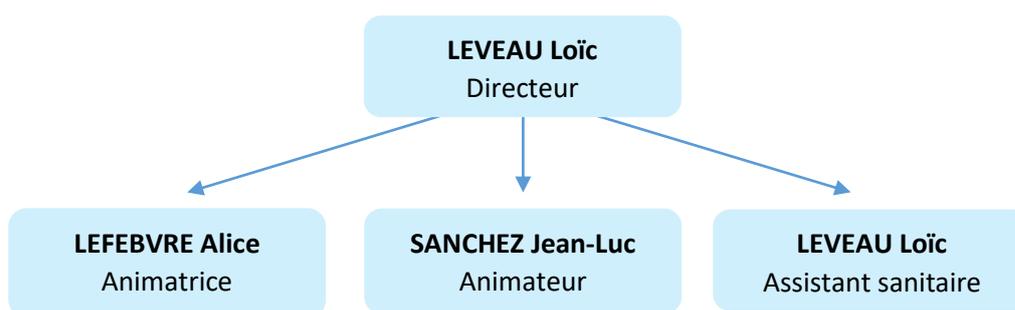
Lieu/Adresse : Manoir de la vieille grange - PRISSE (71)

Thème : Faire le plein de sensation en Bourgogne

Activités principales :

- Sortie au TOUROPARC
- Piscine
- Grottes d'AZE
- Accrobranche
- Escalade
- Trampolines géants
- Laser Game
- Ateliers culinaires
- Veillées et animations diverses

Equipe d'animation :



Tarifs :

Quotient familial	0- 670	De 671 à 820	De 821 à 940	De 941 à 1500	De 1501 à 2000	Plus de 2001
Tarif du séjour	350,00 €	370,00 €	390,00 €	410,00 €	430,00 €	450,00 €



(Coupon à restituer à l'inscription)

Je soussigné(e),, responsable de l'enfant atteste avoir pris connaissance de tous les points du règlement intérieur Séjours de l'AFREJ et de la présente annexe. Je m'engage à les respecter et les faire respecter par mon enfant.

J'autorise l'équipe d'animation à consulter CDAP (Consultation des Données Allocataires par les Partenaires) habilité par la CAF et d'archiver les données collectées du QF dans le dossier administratif de l'enfant.

J'autorise l'équipe d'animation à filmer et à photographier mon enfant et d'utiliser l'image pour la promotion de l'accueil de loisirs (extrait sur la loi 78 liberté informatique).

Date :

Signatures des parents :